



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Numéro du produit 71055

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées désodorisant

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Custom Accessories Europe
The Granary
Standen Manor
Hungerford
Berkshire
RG17 0RB
UK
T: +44 (0) 1488 662770
F: +44 (0) 1488 662771
E: info@caeurope.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 1488 662770 (9:00-17:00 Lundi - Vendredi)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Santé humaine Le produit contient une substance sensibilisante. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

Environnement Le produit contient une substance qui peut avoir des effets néfastes sur l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Mentions de danger	<p>EUH208 Contient du Acétate de linalyle, Pentadécane-15-olide, linalol, coumarine, Isocyclemone E, 1- (2,6,6-triméthyl-2-cyclohexén-1-yl) pent-1-èn-3-one, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Mentions de mise en garde	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
Étiquetage biocide	<p>Contient des conservateurs C(M)IT/MIT(3:1) et Bronopol pour prévenir la détérioration microbienne.</p>

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2,6-diméthylheptan-2-ol	1 - <2.5%
Numéro CAS: 13254-34-7 Numéro CE: 236-244-1	
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Acétate de linalyle	0.25 - <0.5%
Numéro CAS: 115-95-7 Numéro CE: 204-116-4	
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1B - H317	
coumarine	0.025 - <0.25%
Numéro CAS: 91-64-5 Numéro CE: 202-086-7	
Classification	
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Chronic 2 - H411	
Pentadécane-15-olide	0.025 - <0.25%
Numéro CAS: 106-02-5 Numéro CE: 203-354-6	
Classification	
Skin Sens. 1B - H317	
Aquatic Chronic 2 - H411	

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Allyl (cyclohexyloxy) acétate	0.025 - <0.25%
Numéro CAS: 68901-15-5	Numéro CE: 272-657-3
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1
Classification	
Acute Tox. 4 - H302	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	
linalol	0.025 - <0.25%
Numéro CAS: 78-70-6	Numéro CE: 201-134-4
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1 - H317	
Isocyclemone E	0.025 - <0.25%
Numéro CAS: 54464-57-2	Numéro CE: 259-174-3
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	
1- (2,6,6-triméthyl-2-cyclohexén-1-yl) pent-1-èn-3-one	0.025 - <0.25%
Numéro CAS: 7779-30-8	Numéro CE: 231-926-5
Classification	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Chronic 2 - H411	
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<0.025%
Numéro CAS: 55965-84-9	
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 10
Classification	
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
Skin Corr. 1B - H314	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Le produit contient une substance sensibilisante.
Inhalation	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Mal de tête.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Le produit n'est pas inflammable.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs. Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements importants: Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Conserver hors de la portée des enfants. Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
-----------------------------------	--

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.
---	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Protéger les conteneurs des dommages.
--------------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec les yeux. Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale. Déversements importants: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Déversements importants: Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Mesures d'hygiène Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.

Protection respiratoire Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Gel coloré.
Couleur	Non disponible.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Indéterminé.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	Indéterminé.

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Propriétés explosives	Indéterminé.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucun.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 119 591,84

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA cutanée (mg/kg) 119 591,84

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 204,08

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante.

Inhalation

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Mal de tête.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Voie d'exposition

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Informations toxicologiques sur les composants

coumarine

Toxicité aiguë - orale

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	293,0
Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ orale)	Information du dossier REACH. Toxique en cas d'ingestion.
ETA orale (mg/kg)	293,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	293,0
Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ cutanée)	Information du dossier REACH. Toxique par contact avec la peau.
ETA cutanée (mg/kg)	293,0
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL₅₀ inhalation)	Information du dossier REACH. Toxique par inhalation.
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	0,5
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Données sur l'animal	Index d'irritation cutanée primaire: 1.15 Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Sensibilisant. Information du dossier REACH.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Essais de génotoxicité - in vivo	Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Dépistage - NOEC 0.25 %, Orale, Souris P Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	NOEC 42 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

linalol

<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	2 790,0

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ orale)	Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETA orale (mg/kg)	2 790,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	5 610,0
Espèces	Lapin
Indications (DL₅₀ cutanée)	Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETA cutanée (mg/kg)	5 610,0
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Données sur l'animal	Dose: 0.5 ml, 4 heures, Lapin Score érythème/escarre: Érythème bien défini (2). Score œdème: Œdème très léger - à peine perceptible (1). Information du dossier REACH. Irritante.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Dose: 0.1 ml, 1 seconde, Lapin Information du dossier REACH. Provoque une sévère irritation des yeux.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant. Information du dossier REACH. Peut provoquer une allergie cutanée.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Mutation génique: Négatif. Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Essais de génotoxicité - in vivo	Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Dépistage - NOAEL 500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat P Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Toxicité maternelle: - NOAEL: 500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	NOAEL 160 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat Information du dossier REACH. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Informations écologiques sur les composants

coumarine

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 1.324 mg/l, Poisson d'eau douce
Information du dossier REACH.

**Toxicité aiguë -
invertébrés aquatiques** CE₅₀, 48 heures: 8.012 mg/l, Daphnia sp.
Information du dossier REACH.

linalol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 27.8 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Information du dossier REACH.

**Toxicité aiguë -
invertébrés aquatiques** CE₅₀, 48 heures: 59 mg/l, Daphnia magna
Information du dossier REACH.

**Toxicité aiguë - plantes
aquatiques** CE₅₀, 96 heures: 88.3 mg/l, Scenedesmus subspicatus
Information du dossier REACH.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

coumarine

Biodégradation Eau - Dégradation 100: 28 jours
Information du dossier REACH.
La substance est facilement biodégradable.

linalol

Biodégradation Eau - Dégradation 64.2: 28 jours
Information du dossier REACH.
La substance est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

coumarine

**Potentiel de
bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 1.39 Information du dossier REACH.

linalol

Coefficient de partage log Pow: 2.9 Information du dossier REACH.

12.4. Mobilité dans le sol

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

coumarine

Mobilité Le produit est partiellement soluble dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

linalol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

Tension de surface 8.3 mN/m @ 20°C Information du dossier REACH.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

coumarine

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

linalol

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

coumarine

Autres effets néfastes Inconnu.

linalol

Autres effets néfastes Inconnu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

Méthodes de traitement des déchets Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable. Ne pas éliminer des déchets non-traités dans les égouts, à moins que ce ne soit en totale conformité avec les exigences des autorités locales de l'eau.

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - ALASKA

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p>
Références littéraires clés et sources de données	<p>Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/</p>
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	<p>Aquatic Chronic 3 - H412: : Méthode par le calcul.</p>
Commentaires sur la révision	<p>C'est la première version.</p>
Date de révision	<p>11/08/2019</p>
Numéro de FDS	<p>5010</p>
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 Provoque de graves lésions des yeux.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H331 Toxique par inhalation.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208 Contient du Acétate de linalyle, Pentadécane-15-olide, linalol, coumarine, Isocyclemone E, 1- (2,6,6-triméthyl-2-cyclohexén-1-yl) pent-1-èn-3-one, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.